

Pourra-t-on bientôt acheter des tomates bios cultivées sous serres chauffées?

Les représentants des producteurs de fruits et légumes souhaitent pouvoir obtenir l'appellation "bio" pour des tomates cultivées sous des serres chauffées. Une aberration selon les professionnels du bio.

Aujourd'hui, pour avoir le label bio, une tomate doit avoir poussé dans la terre, sans pesticides de synthèse mais ce n'est pas tout. Elle peut avoir poussé sous serre mais ne doit pas avoir été cultivée sous serre chauffée. Les fameuses serres chauffées qui permettent de cultiver les légumes hors saison, qui permettent de trouver des tomates en plein hiver.

Ces tomates cultivées hors saison ne sont pas bios parce que c'est interdit. Sauf que les agriculteurs conventionnels mettent en avant le fait qu'ils peuvent chauffer leur serre et ne pas utiliser de pesticides et aimeraient bien pouvoir bénéficier du label bio

Mais pour les professionnels du bio, ce serait une aberration. La fédération nationale du bio, la FNAB et le Synabio qui réunit les entreprises agroalimentaires du secteur estiment que faire pousser des tomates bio sous serre chauffée serait une aberration totale puisqu'ils estiment qu'en agriculture bio on doit respecter le rythme des saisons.

58% des Français achètent des produits de saison

Et ils rappellent qu'une tomate produite en France sous serre chauffée est responsable de 4 fois plus de gaz à effet de serre qu'une tomate importée d'Espagne et 8 fois plus qu'une tomate produite en France pendant la saison. Ils estiment aussi qu'aujourd'hui, 58% des Français achètent des produits de saison et que cela n'irait pas du tout dans le sens de l'histoire.

Surtout que d'autres légumes pourraient être concernés. Si le feu vert est donné pour que des tomates ayant poussé sous serre chauffée





aient le label bio, ce sera la même chose pour les concombres, les fraises etc. Cette décision, c'est la commission européenne qui doit la prendre mais elle se basera sur ce que dira le Comité National d'agriculture biologique qui vient de reporter sa décision au 19 juillet.

Lien article :

<https://rnc.bfmtv.com/emission/pourra-t-on-bientot-acheter-des-tomates-bios-cultivees-sous-serres-chauffees-1686729.html>

